

GRANDES DATES du SERVICE NATIONAL

"Véritable creuset de la République, le SERVICE NATIONAL incarnait le lien entre l'armée et la nation", lien qui a mêlé, dans la fraternité des casernes, des jeunes de toutes conditions venant de toutes les régions, et lien qui remontait à

- 1793 décret de la Convention ordonnant la "réquisition" de 300 000 hommes, suivi d'un autre du 21 août proclamant la "levée en masse" de tous les hommes 18 à 50 ans
- 1798 loi Jourdan du 5 septembre instaurant la conscription forcée : tous les jeunes gens français de 20 à 25 ans, reconnus aptes physiquement par un conseil de révision, étaient incorporés pour 5 ans
- 1800 loi du 8 mars donnant la possibilité de **remplacement**
- 1803 loi du 28 décembre instituant le **tirage au sort**
- 1814 (sous Louis XVIII) loi Gouvion - Saint-Cyr abolissant la conscription pour la remplacer par le recrutement par voie d'**engagement volontaire**, complété en cas d'insuffisance par l'appel de conscrits désignés par tirage au sort, Le clergé, les fils aînés de veuve, tous ceux dont le frère était déjà sous les drapeaux bénéficiaient d'exemption
- 1818 rétablissement de la conscription avec service de **6 ans** assorti du double tampon : tirage au sort et remplacement
- 1824 durée de la conscription portée à **8 ans**
- 1862 loi du 27 juillet supprimant le remplacement seulement, pas le tirage au sort, mais tout mauvais numéro peut échapper à l'uniforme en versant au Ministère de la Guerre une prestation
- 1872 (27 juillet) le contingent comprend deux groupes issus du hasard : les mauvais numéros qui doivent **5 ans** et les bons qui voient leur période militaire limitée à **1 an** mais qui constituent la disponibilité (pour les appelés de cette portion c'était "tirer le bon numéro") - service personnel obligatoire pour tous sans possibilité de remplacement, pour une durée totale de 20 ans dont 5 dans l'armée active, 4 dans la réserve, 5 dans la territoriale et 6 dans sa réserve ; étaient dispensés les aînés, les soutiens de famille, les étudiants ecclésiastiques et les candidats à l'enseignement public
- 1877 afin de se rapprocher d'un traitement plus équitable, la première portion est libérée au bout de 4 ans et progressivement de 40 mois de service
- 1889 (15 juillet) réduction du service militaire à **3 ans**, suppression des dispenses, mais la libération anticipée au bout d'un an d'une fraction de chaque classe déterminée par le tirage au sort reste encore en vigueur
- 1905 loi du 21 mars instituant le **service militaire obligatoire pour tous** en abolissant les dispenses dans un souci d'égalité et d'universalité, et durée du service ramenée à **2 ans**, le tirage au sort est aboli